Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada
Sciences des écosystèmes et des océans | Ecosystems and Oceans Science

Secrétariat canadien de consultation scientifique
Région de Terre-Neuve-et-Labrador | Avis scientifique 2016/052

ÉVALUATION DU HOMARD D'AMÉRIQUE À TERRE-NEUVE

*Image : Homard d'Amérique (*Homarus americanus*).*

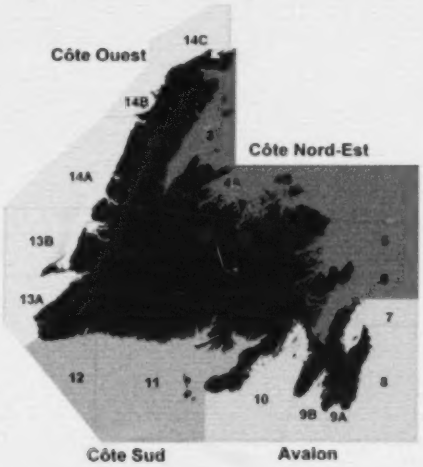

Figure 1. Zones de pêche du homard de Terre-Neuve (ZPH 3-14) regroupées en régions d'évaluation.

Contexte :

Le homard d'Amérique (Homarus americanus) est présent sur le littoral de l'île de Terre-Neuve et le long de la côte du Labrador, dans la portion du détroit de Belle Isle. Les principaux stades du cycle biologique (mue, accouplement, extrusion des œufs et éclosion) se déroulent généralement de la mi-juillet à la mi-septembre, après la saison de pêche.

La pêche est localisée et s'effectue à partir de petites embarcations non pontées au cours de la saison de pêche printanière, qui dure de 8 à 10 semaines. Des casiers sont installés à proximité de la côte, à des profondeurs généralement inférieures à 20 m. L'effort de pêche est régi par des permis d'accès limité et des limites quotidiennes du nombre de casiers. Des règlements interdisent la prise des animaux de taille non réglementaire (longueur de carapace inférieure à 82,5 mm) et des femelles œuvées. En outre, les pêcheurs font, sur une base volontaire, une encoche en V peu profonde dans l'éventail caudal des femelles œuvées. Cette marque demeure visible pendant au moins deux ou trois mues; les femelles ainsi marquées ne peuvent être conservées. Cette pratique sert donc à protéger les femelles reproductrices connues, même lorsqu'elles ne portent pas d'œufs. Le nombre de permis se situe actuellement autour de 2 450, et les limites du nombre de casiers varient entre 100 et 300 selon la zone de pêche du homard (ZPH) [figure 1].

Ce stock a été évalué pour la dernière fois en 2013 et il fait actuellement l'objet d'une évaluation tous les trois ans. Le secteur de la Gestion des pêches a demandé que soit effectuée la présente évaluation du stock pour obtenir des renseignements à jour sur l'état de la ressource ainsi que des données qui serviront à mettre à jour le Plan de gestion intégrée des pêches. L'évaluation des ZPH s'est effectuée dans quatre régions (Nord-Est [ZPH 3-6], Avalon [ZPH 7-10], côte Sud [ZPH 11-12] et côte Ouest [ZPH 13-14]) [figure 1]. Les indicateurs clés pour l'évaluation sont les débarquements déclarés, l'effort nominal, les prises moyennes par unité d'effort et le taux de survie relative.

Le présent avis scientifique (AS) découle de la réunion des 10 et 11 mai et de celle du 16 mai 2016 portant sur le processus d'examen par les pairs de la région de Terre-Neuve-et-Labrador

Canada

concernant le homard. Toute autre publication découlant de cette réunion sera publiée, lorsqu'elle sera disponible, sur le calendrier des avis scientifiques de Pêches et Océans Canada (MPO)

SOMMAIRE

Vue d'ensemble (ZPH 3-14)

- Pour l'évaluation du homard à Terre-Neuve, les zones de pêche du homard (ZPH) ont été regroupées sur une base géographique en quatre régions : Nord-Est (ZPH 3-6), Avalon (ZPH 7-10), côte Sud (ZPH 11-12) et côte Ouest (ZPH 13-14).
- Les débarquements totaux déclarés pour Terre-Neuve sont demeurés relativement stables depuis les années 1960. En 2015, ils étaient de 2 750 tonnes (t). Depuis 2010, les débarquements ont diminué dans la région d'Avalon, ont augmenté dans les régions de la côte Sud et de la côte Ouest, et sont restés inchangés dans la région Nord-Est.
- L'effort nominal (qui est fondé sur le nombre de pêcheurs actifs, les limites du nombre de casiers et les jours de pêche) a reculé de 45 % depuis 2006 en raison des retraits de permis, d'un nombre inférieur de pêcheurs actifs, des saisons plus courtes et de la réduction des limites du nombre de casiers.
- Les captures par unité d'effort (CPUE) ont augmenté graduellement durant la dernière décennie.
- La plupart des répartitions des fréquences de tailles montrent clairement une forte chute à la taille réglementaire et peu de homards atteignant la deuxième classe de mue, ce qui indique que la majorité de la biomasse exploitable est capturée dans l'année de recrutement à la pêche.
- Le taux de survie des homards non protégés (mâles, femelles non œuvées sans encoche en V) est faible comparé à celui des homards protégés (femelles œuvées). En outre, parmi les homards de taille réglementaire, les gros homards ont un meilleur taux de survie que les petits.
- Depuis 2007, année des premières observations de crabe vert à Terre-Neuve, cette espèce peut avoir eu des répercussions négatives sur la ressource en raison de la prédation, de la compétition et de la modification de l'habitat. L'expansion du crabe vert dans la région de la côte Sud, une aire dans laquelle la production de homards est importante, est venue renforcer cette préoccupation.

Région du Nord-Est (ZPH 3-6)

- Les débarquements déclarés ont chuté, passant d'environ 750 t au début des années 1990 à 225 t en 2015.
- L'effort nominal a fléchi de 16 % depuis 2012 en raison du moins grand nombre de pêcheurs actifs.
- La moyenne des CPUE selon les données des journaux de bord a augmenté graduellement de 2004 à 2015.
- Comparativement à celui des femelles protégées (œuvées), le taux de survie durant la saison de pêche est demeuré inchangé pour les homards mâles (aux environs de 20 %),

tandis que celui des femelles non protégées (non œuvées) a légèrement augmenté (jusqu'à environ 20 %) durant les dernières années.

Région d'Avalon (ZPH 7-10)

- Les débarquements déclarés ont chuté, passant d'environ 460 t au début des années 1990 à environ 30 t en 2015.
- L'effort nominal a fléchi de 32 % depuis 2012 en raison du moins grand nombre de pêcheurs actifs.
- La moyenne des CPUE selon les données des journaux de bord a augmenté graduellement de 2005 à 2015.
- Comparativement à celui des femelles protégées (œuvées), le taux de survie durant la saison de pêche a augmenté pour les homards mâles et les femelles non protégées (non œuvées); il est passé d'environ 10 % avant 2012 à environ 30 % depuis 2012.

Région de la côte Sud (ZPH 11-12)

- Les débarquements déclarés ont augmenté, passant d'environ 400 t au début des années 1990 à environ 1 200 t en 2015.
- L'effort nominal a fléchi de 15 % depuis 2012 en raison de retraits de permis et d'un moins grand nombre de pêcheurs actifs.
- La moyenne des CPUE selon les données des journaux de bord a augmenté graduellement de 2005 à 2015.
- Comparativement à celui des femelles protégées (œuvées), le taux de survie des homards mâles et des femelles non protégées (non œuvées) durant la saison de pêche varie autour de 20 % depuis 2004.

Région de la côte Ouest (ZPH 13-14)

- Les débarquements déclarés ont varié depuis le début des années 1990 sans que l'on puisse dégager une tendance. Ils se montaient à environ 1 300 t en 2015.
- L'effort nominal a fléchi de 15 % depuis 2012 en raison de retraits de permis et d'un moins grand nombre de pêcheurs actifs.
- La moyenne des CPUE selon les données des journaux de bord a augmenté graduellement de 2004 à 2015.
- Comparativement à celui des femelles protégées (œuvées), le taux de survie des homards mâles et des femelles non protégées (non œuvées) durant la saison de pêche varie autour de 5 % depuis 2004.

RENSEIGNEMENTS DE BASE

Biologie de l'espèce

Le homard d'Amérique (*Homarus americanus*) est un crustacé décapode caractérisé par un cycle vital à prédominance benthique. Les homards peuvent vivre plus de 30 ans (Lawton et Lavalli 1995). Dans les eaux de Terre-Neuve, la partie nord de l'aire de répartition de l'espèce, il faut environ de 8 à 10 ans à un homard nouvellement éclos pour atteindre la taille minimale

réglementaire (TMR), qui correspond à une longueur de carapace (LC) de 82,5 mm. La croissance s'effectue par des mues successives et la fréquence des mues décroît avec l'âge. La température influe également sur la croissance, la probabilité de mue ayant tendance à augmenter avec la hausse des températures.

La mue et l'accouplement ont lieu de juillet à septembre et, en règle générale, les femelles expulsent leurs œufs (frayent) environ un an après l'accouplement. Les femelles œuvées (portant des œufs) portent leurs grappes d'œufs sur la face inférieure de leur queue et les protègent et les conservent durant une période de 9 à 12 mois. Ainsi, les femelles sont généralement caractérisées par un cycle mue-reproduction biennal, mais il arrive que les femelles matures plus petites muent et frayent au cours d'une même année. Le taux de fécondité et la qualité des œufs augmentent avec la taille. L'éclosion des œufs se produit sur une période de quatre mois; elle débute à la fin mai et se poursuit jusque durant la plus grande partie du mois de septembre. Une fois relâchées, les larves nagent vers le haut et passent par une série de trois mues durant leur phase planctonique, qui dure de quatre à six semaines; on pense que c'est durant cette phase que la mortalité est la plus élevée. À la troisième mue, une métamorphose se produit et les postlarves nouvellement formées, qui ressemblent à des adultes miniatures, sont prêtes à se déposer sur le milieu benthique. Les homards nouvellement déposés passent par plusieurs stades avant d'atteindre la maturité sexuelle.

On pense que le homard adulte a peu de prédateurs naturels, et la mortalité de la plupart des adultes serait attribuable à la pêche commerciale. Le régime alimentaire type du homard comprend des crabes communs, des polychètes, des mollusques, des échinodermes et une variété de poissons.

La pêche

La pêche du homard d'Amérique à Terre-Neuve remonte au début des années 1870. Cette pêche s'effectue à partir de petites embarcations non pontées. Les casiers sont installés à proximité de la côte, à des profondeurs généralement inférieures à 20 m. L'effort de pêche n'était pas réglementé jusqu'en 1976, date à laquelle une politique de permis de pêche à accès limité a été mise en œuvre et le nombre de casiers réglementé. La taille minimale réglementaire est passée d'une longueur de carapace de 81 mm à une longueur de carapace de 82,5 mm en 1998.

Après la mise en œuvre du plan de gestion de 1998-2002, on a observé une réduction de 25 % du nombre de permis pour la pêche du homard à Terre-Neuve. Les gestionnaires des pêches ont jugé qu'il était nécessaire de limiter le nombre de casiers, de raccourcir la saison de pêche et de réduire le nombre de permis. Au cours des dernières années, un programme de retrait de permis aux entreprises de pêche du homard et un programme de mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique ont été mis en œuvre. Ces programmes ont permis de réduire le nombre de permis délivrés et la limite du nombre de casiers au sein de la pêche du homard de Terre-Neuve, particulièrement dans les régions de la côte Sud et de la côte Ouest.

On compte à l'heure actuelle environ 2 450 permis de pêche. Selon la ZPH, chaque pêcheur titulaire d'un permis peut installer de 100 à 300 casiers. Les casiers doivent être munis d'évents qui permettent aux homards de taille non réglementaire de s'échapper. La réglementation interdit de conserver les individus de taille non réglementaire ainsi que les femelles œuvées et marquées d'une encoche en V.

Les débarquements déclarés ont atteint un sommet de près de 8 000 t en 1889 (figure 2). D'après les rapports de l'époque, toutes les prises étaient débarquées et transformées par de petites conserveries établies le long de la côte. Au milieu des années 1920, on a assisté à un effondrement du stock, après quoi la pêche a été fermée pendant trois ans, de 1925 à 1927. On

a rouvert la pêche en 1928; les débarquements ont alors atteint plus de 2 000 t avant de chuter brusquement l'année suivante. Au début des années 1930, on a édicté des règlements pour protéger les homards de taille non réglementaire et les femelles œuvées.

Les débarquements totaux déclarés pour Terre-Neuve sont demeurés relativement stables depuis les années 1960 (figure 2). Toutefois, les débarquements déclarés ne tiennent pas compte des ventes locales, du braconnage et des mortalités dues à la manipulation pouvant survenir avant la vente des prises. L'ampleur des ventes locales, en particulier, peut être considérable et varie d'une année à l'autre et selon l'endroit. Ces dernières années, les débarquements déclarés ont diminué dans la région d'Avalon, ont augmenté dans les régions de la côte Sud et de la côte Ouest, et sont restés inchangés dans la région Nord-Est.

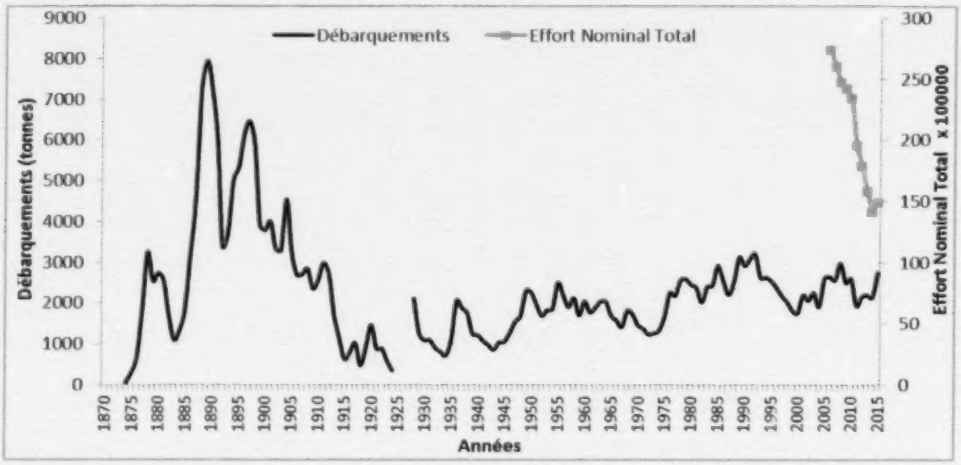

Figure 2. Tendances des débarquements déclarés et effort nominal total (fondé sur le nombre de pêcheurs actifs, les limites du nombre de casiers et les jours de pêche) pour la pêche du homard à Terre-Neuve.

ÉVALUATION

Pour l'évaluation du homard à Terre-Neuve, les zones de pêche du homard (ZPH) ont été regroupées sur une base géographique en quatre régions (figure 1) : Nord-Est (ZPH 3-6), Avalon (ZPH 7-10), côte Sud (ZPH 11-12) et côte Ouest (ZPH 13-14). Les données disponibles pour évaluer le homard à Terre-Neuve sont issues de la pêche, et les sources de données pour chaque région ou ZPH sont différentes. Ces sources peuvent être : l'effort nominal, les journaux de bord du MPO, les journaux de bord repères de la Fish, Food and Allied Workers (FFAW) et les données tirées des échantillonnages en mer.

Les débarquements totaux déclarés pour Terre-Neuve sont demeurés relativement stables depuis les années 1960. En 2015, ils se sont montés à 2 750 t (figure 2). Depuis 2010, les débarquements ont diminué dans la région d'Avalon, ont augmenté dans les régions de la côte Sud et de la côte Ouest, et sont restés inchangés dans la région Nord-Est.

Des données d'échantillonnage en mer ont été utilisées pour déterminer les distributions de fréquences de taille chez les mâles et les femelles dans chaque région (figure 3). La plupart des distributions de fréquence de taille montrent clairement une forte chute à la taille réglementaire et peu de homards atteignant la deuxième classe de mue, ce qui indique que la majorité de la biomasse exploitable est capturée dans l'année de recrutement à la pêche (figure 3).

Des données d'échantillonnage en mer ont également été utilisées pour calculer le taux de survie relative durant une saison de pêche. Ces données montrent généralement une baisse marquée durant la saison de pêche du rapport entre les homards non protégés (mâles, femelles non œuvées) et les femelles œuvées, qui sont protégées. La tendance peut être bien représentée par une décroissance linéaire du logarithme du rapport, ajustée par des moindres carrés pondérés (par la taille de l'échantillon du dénominateur). La différence fractionnaire entre les rapports prévus au début et à la fin de la saison de pêche est alors interprétée comme étant le taux de survie relative de la catégorie du numérateur (par rapport à la catégorie du dénominateur). Le taux de survie réelle sera inférieur au taux de survie relative, car la catégorie du dénominateur elle-même peut subir quelques pertes (figure 4). Le taux de survie des homards non protégés (mâles, femelles non œuvées sans encoche en V) est faible comparé à celui des homards protégés (femelles œuvées). Chez les homards de taille réglementaire, la classe N1 est celle des homards ayant effectué leur première mue et la classe N2, celle des homards ayant effectué leur seconde mue. Parmi ces deux groupes, les gros homards (classe N2) ont un meilleur taux de survie que les petits homards (classe N1) de la même catégorie (p. ex. mâles, femelles non œuvées).

Les données des journaux de bord repères de la FFAW, disponibles depuis 2004, ont été utilisées pour calculer chaque année les CPUE (nombre de homards capturés sur nombre de casiers levés) dans les régions. Les journaux de bord du MPO ont été mis en place pour la pêche du homard à Terre-Neuve en 2010. Les CPUE ont été calculées à partir des journaux de bord du MPO. Les comparaisons avec les données des journaux de bord repères de la FFAW ont montré des tendances similaires, excepté en 2014, où les CPUE tirées des journaux de bord du MPO étaient légèrement supérieures (figure 7). En général, les CPUE augmentent graduellement depuis 2004.

Les journaux de bord repères de la FFAW ont également été utilisés pour calculer chaque année le pourcentage de femelles marquées d'une encoche en V (nombre de femelles œuvées marquées d'une encoche en V sur nombre total de femelles œuvées) pour toutes les régions. En moyenne, ce pourcentage variait entre 4 % et 25 % (figure 5).

L'effort nominal est le calcul du nombre maximum potentiel de casiers levés dans une région au cours de la saison de pêche : il s'agit du produit du nombre de pêcheurs actifs, du nombre quotidien limite de casiers et de la longueur de la saison de pêche exprimée en jours. L'effort nominal a chuté de 45 % depuis 2006 en raison des retraits de permis, d'un nombre inférieur de pêcheurs actifs, des saisons plus courtes et de la réduction des limites du nombre de casiers (figure 2).

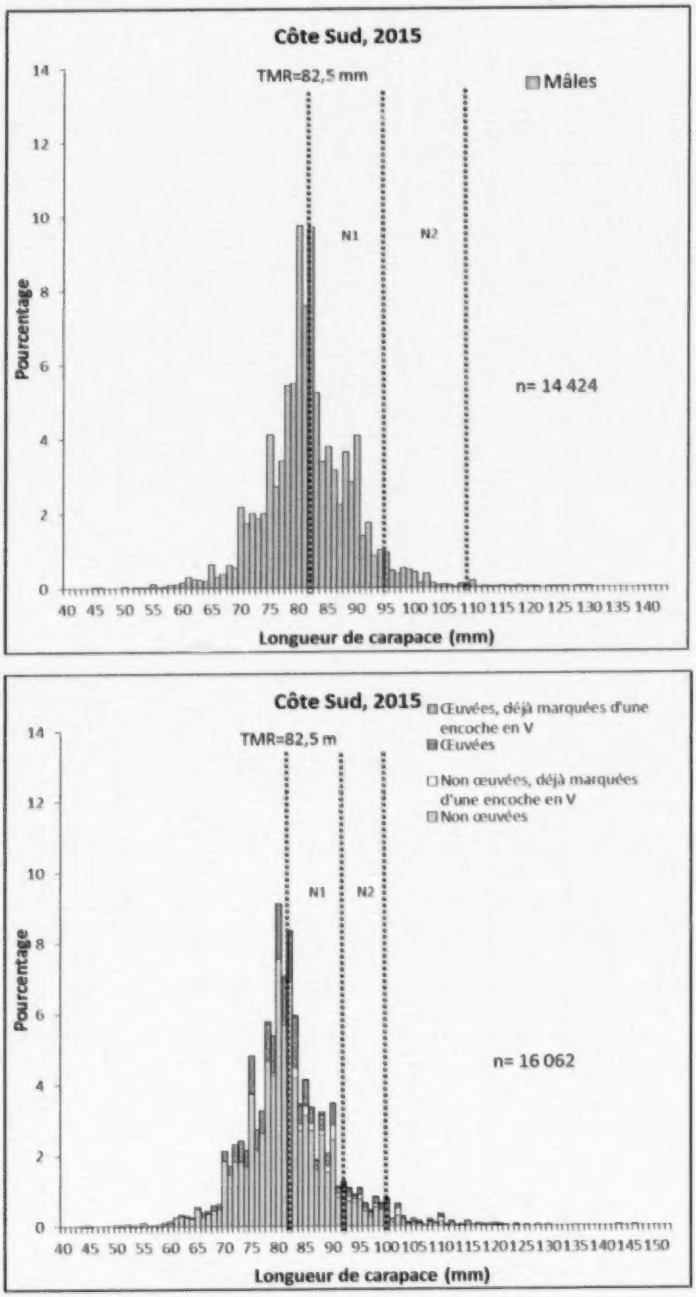

Figure 3. Distributions de la fréquence des tailles types pour les mâles (graphique du haut) et les femelles (graphique du bas) dans la région de la côte Sud (à titre indicatif). « N1 » représente les petits homards de taille réglementaire (classe de première mue) et « N2 » représente les grands homards de taille réglementaire (classe de deuxième mue).

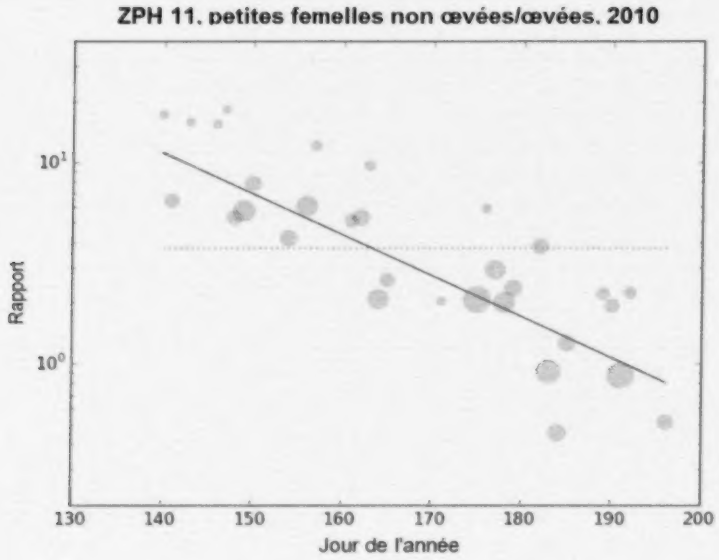

Figure 4. Graphique décrivant les composantes de la méthodologie de détermination du taux de survie relative. Les cercles représentent des échantillons de petites femelles (N1) non œuvées et œuvées pendant la saison de pêche; la surface d'un symbole est proportionnelle au nombre de femelles œuvées dans l'échantillon; l'axe des y représente le rapport entre les femelles non œuvées et les femelles œuvées. La ligne continue représente l'ajustement par les moindres carrés pondérés, et la ligne pointillée indique le rapport entre les deux nombres pour tous les échantillons combinés.

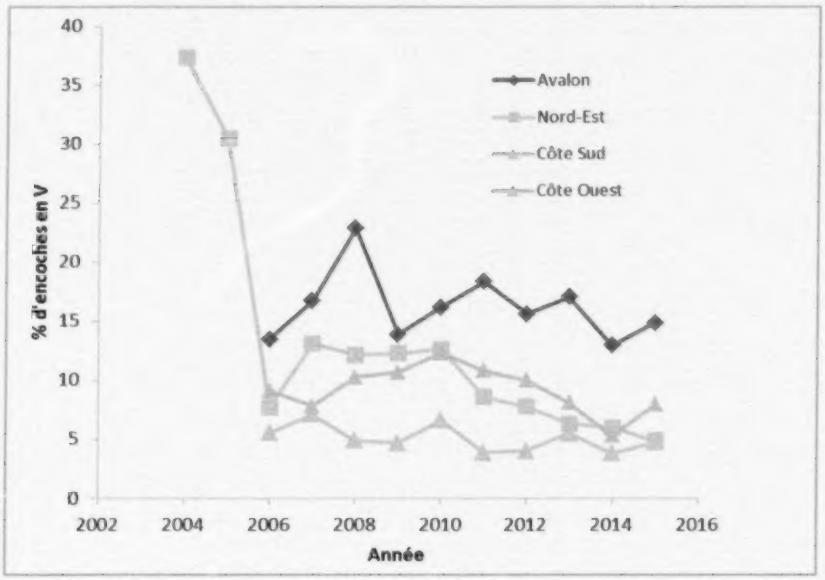

Figure 5. Pourcentage de marquages par encoche en V dans chaque région, de 2004 à 2015.

État de la ressource dans la région du Nord-Est (ZPH 3-6)

Les débarquements déclarés ont chuté, passant d'environ 750 t au début des années 1990 à 225 t en 2015 (figure 6). L'effort nominal a fléchi de 16 % depuis 2012 en raison du moins grand nombre de pêcheurs actifs (figure 6). La moyenne des CPUE selon les données des journaux de bord a augmenté graduellement de 2004 à 2015 (figure 7).

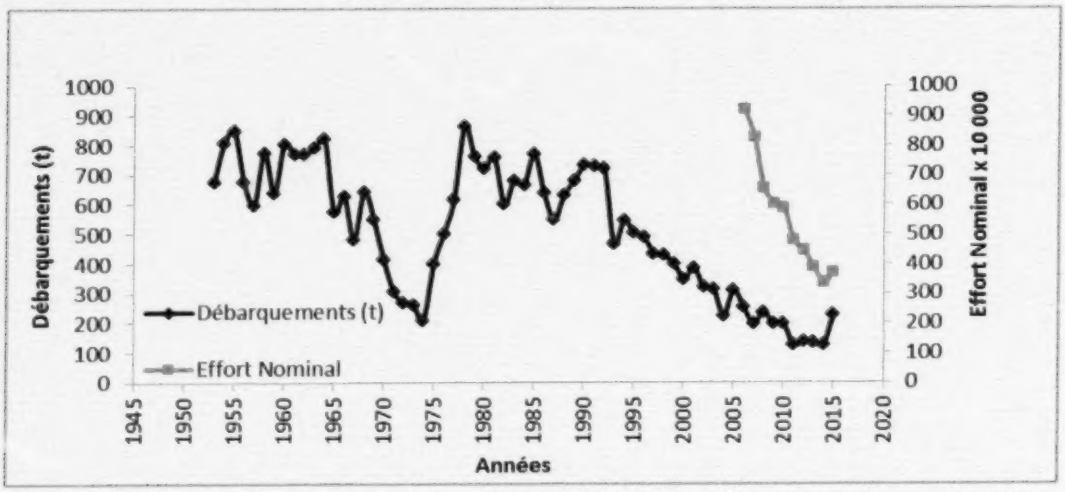

Figure 6. Tendances des débarquements déclarés et de l'effort nominal dans la région du Nord-Est.

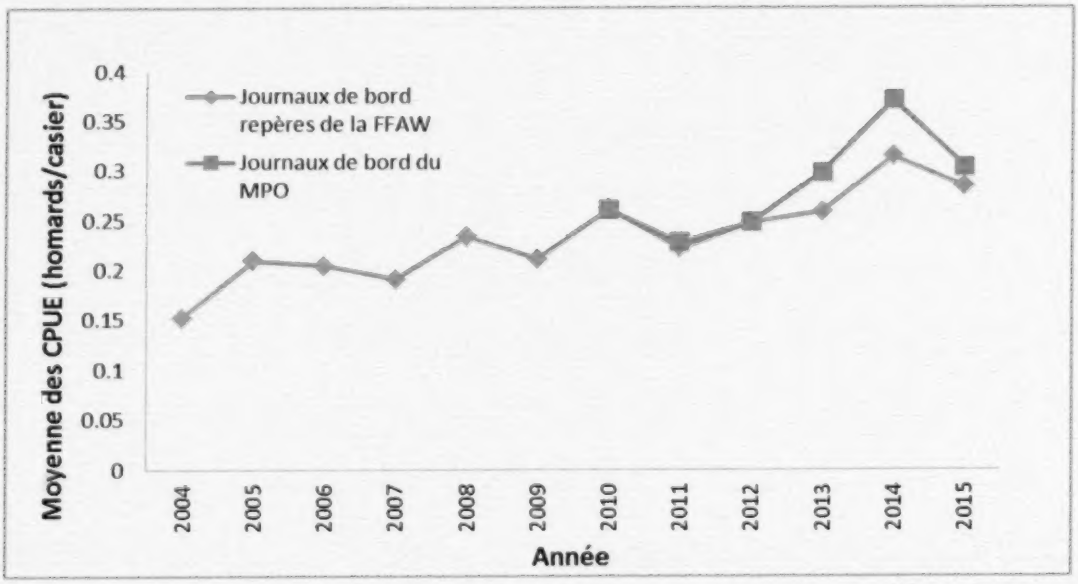

Figure 7. Moyenne des CPUE selon les journaux de bord repères et les journaux de bord du MPO dans la région Nord-Est.

Comparativement à celui des femelles protégées (œuvées), ces dernières années, le taux de survie durant la saison de pêche est demeuré inchangé pour les mâles (aux environs de 20 %), tandis que celui des femelles non protégées (non œuvées) a légèrement augmenté (jusqu'à environ 20 %; figure 8). De plus, parmi les homards de taille réglementaire, les gros homards ont un meilleur taux de survie que les petits homards de la même catégorie (p. ex. mâles, femelles non œuvées).

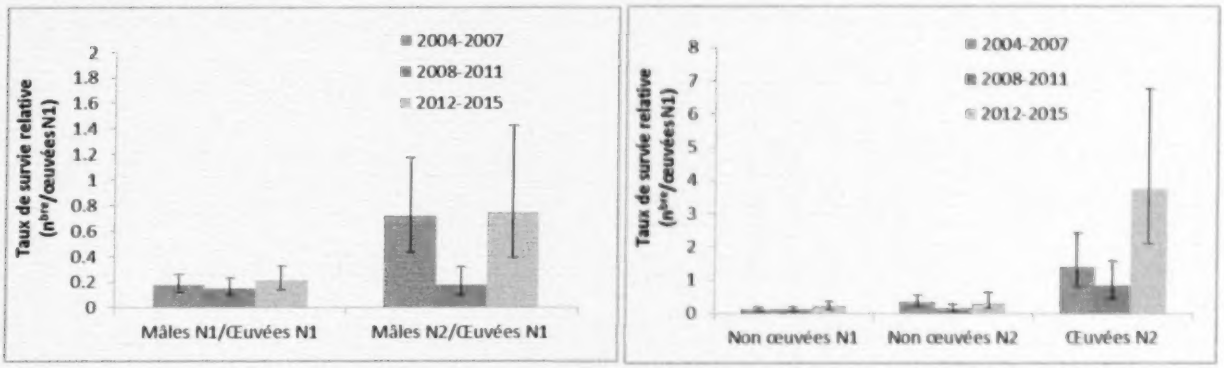

Figure 8. Taux de survie relative pour les homards mâles (graphique de gauche) et femelles (graphique de droite) dans la région Nord-Est. « N1 » représente les petits homards de taille réglementaire (classe de première mue) et « N2 » représente les grands homards de taille réglementaire (classe de deuxième mue).

État de la ressource dans la région d'Avalon (ZPH 7-10)

Les débarquements déclarés ont chuté, passant d'environ 460 t au début des années 1990 à environ 30 t en 2015 (figure 9). L'effort nominal a fléchi de 32 % depuis 2012 en raison du moins grand nombre de pêcheurs actifs. La moyenne des CPUE selon les données des journaux de bord a augmenté graduellement de 2005 à 2015 (figure 10).

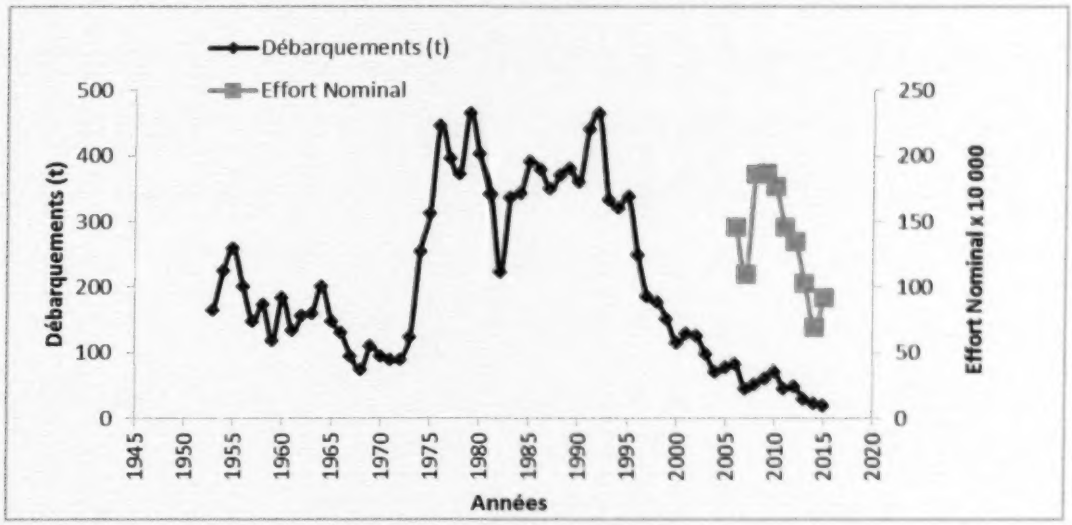

Figure 9. Tendances des débarquements déclarés et de l'effort nominal dans la région d'Avalon.

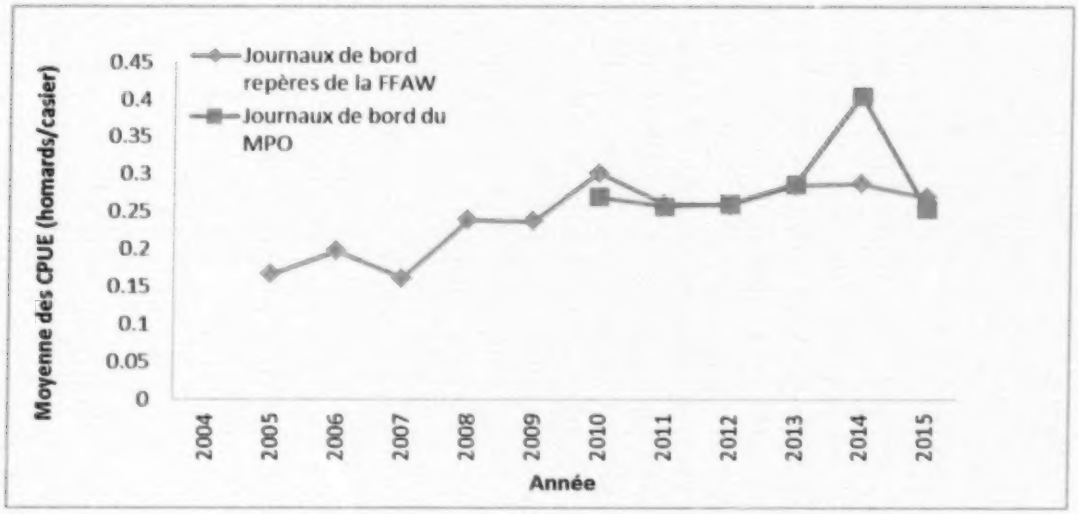

Figure 10. Moyenne des CPUE selon les journaux de bord repères et les journaux de bord du MPO dans la région d'Avalon.

Comparativement à celui des femelles protégées (œuvées), le taux de survie durant la saison de pêche a augmenté pour les homards mâles et les femelles non protégées (non œuvées); il est passé d'environ 10 % avant 2012 à environ 30 % depuis 2012 (figure 11).

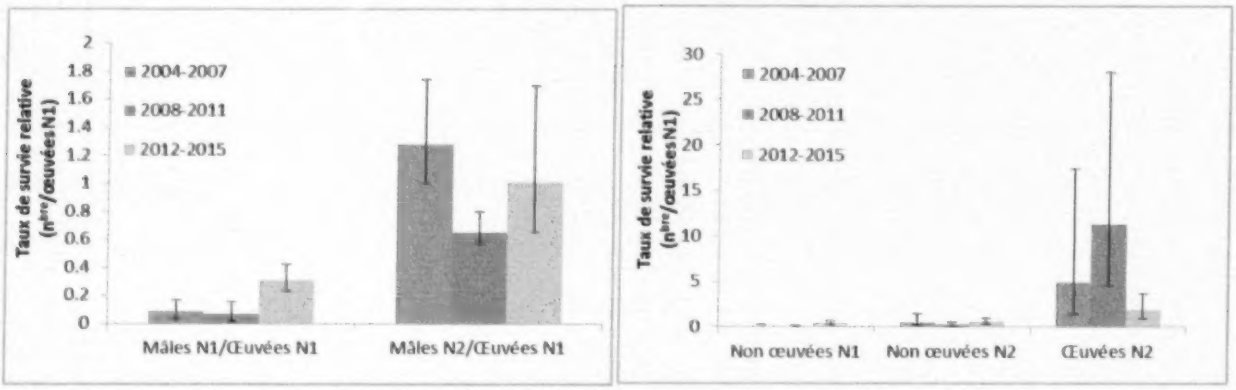

Figure 11. Taux de survie relative pour les homards mâles (graphique de gauche) et femelles (graphique de droite) dans la région d'Avalon. « N1 » représente les petits homards de taille réglementaire (classe de première mue) et « N2 » représente les grands homards de taille réglementaire (classe de deuxième mue).

État de la ressource dans la région de la côte Sud (ZPH 11-12)

Les débarquements déclarés ont augmenté, passant d'environ 400 t au début des années 1990 à 1 200 t en 2015 (figure 12). L'effort nominal a fléchi de 15 % depuis 2012 en raison de retraits de permis et d'un moins grand nombre de pêcheurs actifs (figure 13). La moyenne des CPUE selon les données des journaux de bord a augmenté graduellement de 2005 à 2015 (figure 13).

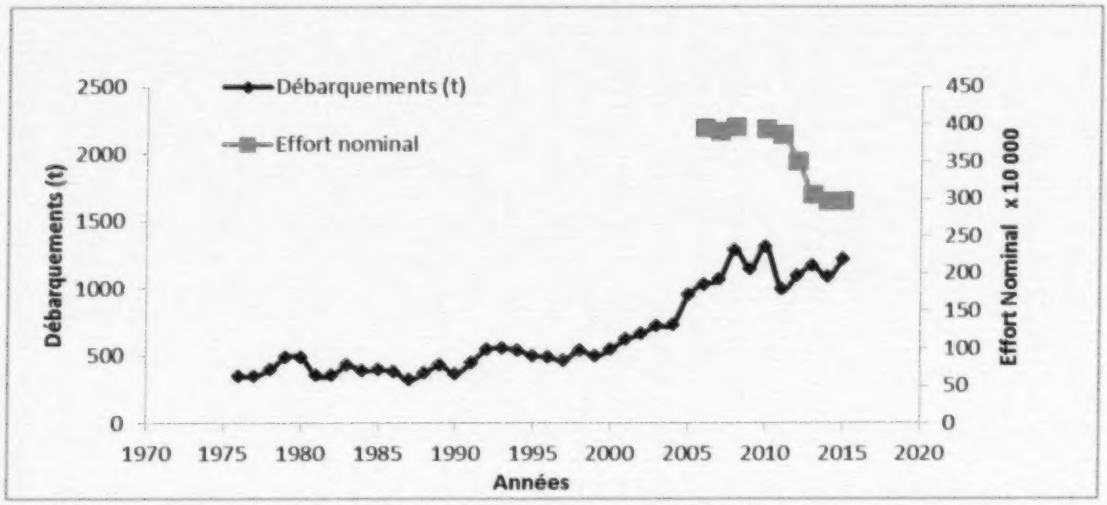

Figure 12. Tendances des débarquements déclarés et de l'effort nominal dans la région de la côte Sud.

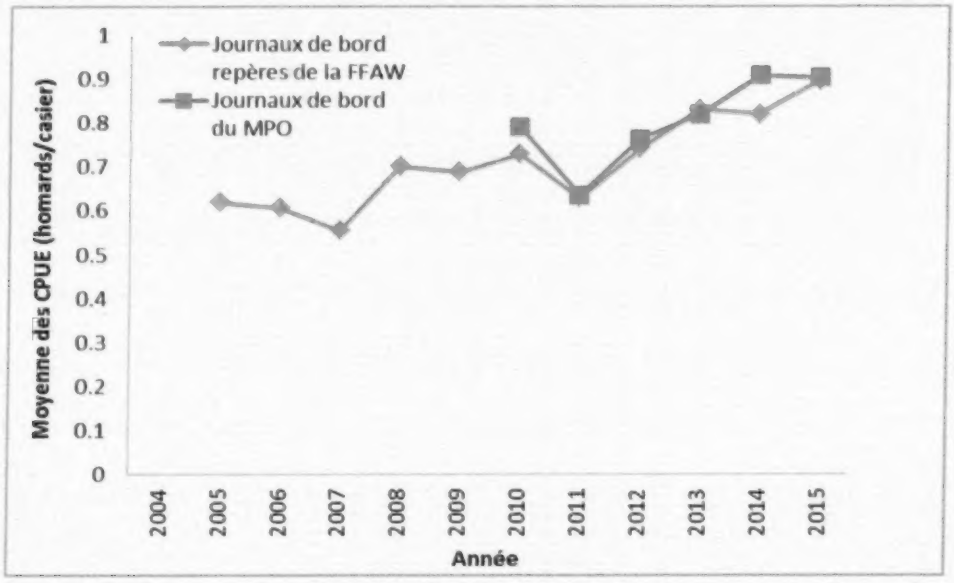

Figure 13. Moyenne des CPUE selon les journaux de bord repères et les journaux de bord du MPO dans la région de la côte Sud.

Comparativement à celui des femelles protégées (œuvées), le taux de survie des homards mâles et des femelles non protégées (non œuvées) durant la saison de pêche varie autour de 20 % depuis 2004 (figure 14).

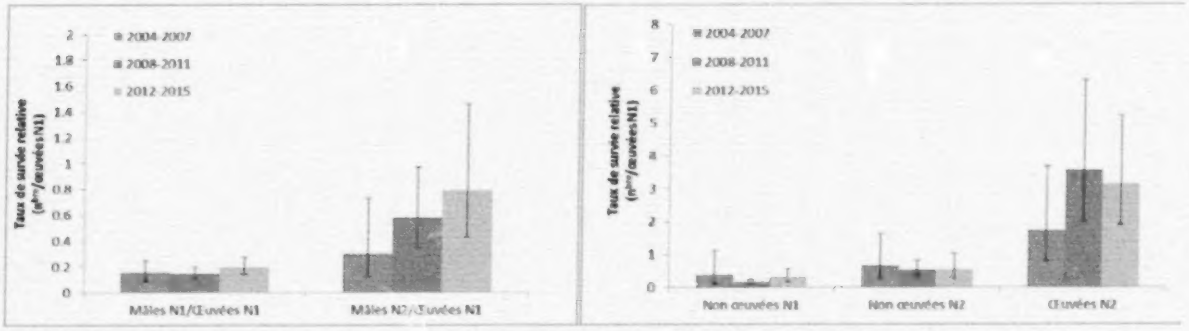

Figure 14. Taux de survie relative pour les homards mâles (graphique de gauche) et femelles (graphique de droite) dans la région de la côte Sud. « N1 » représente les petits homards de taille réglementaire (classe de première mue) et « N2 » représente les grands homards de taille réglementaire (classe de deuxième mue).

État de la ressource dans la région de la côte Ouest (ZPH 13-14)

Les débarquements déclarés ont varié depuis le début des années 1990 sans que l'on puisse dégager une tendance. Ils se montaient à environ 1 200 t en 2015 (figure 15). L'effort nominal a fléchi de 15 % depuis 2012 en raison de retraits de permis et d'un moins grand nombre de pêcheurs actifs (figure 15). La moyenne des CPUE selon les données des journaux de bord a augmenté graduellement de 2004 à 2015 (figure 16).

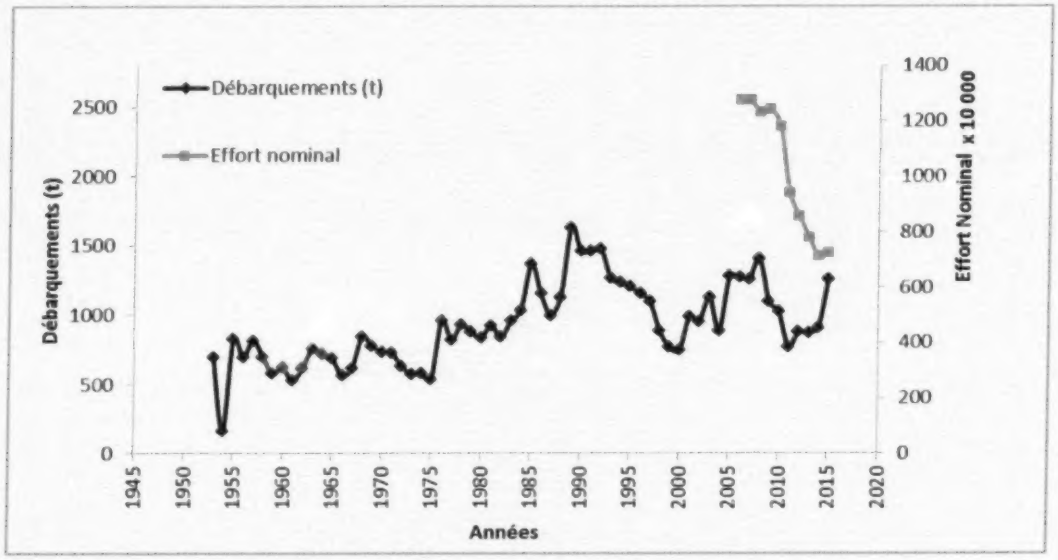

Figure 15. Tendances des débarquements déclarés et de l'effort nominal dans la région de la côte Ouest.

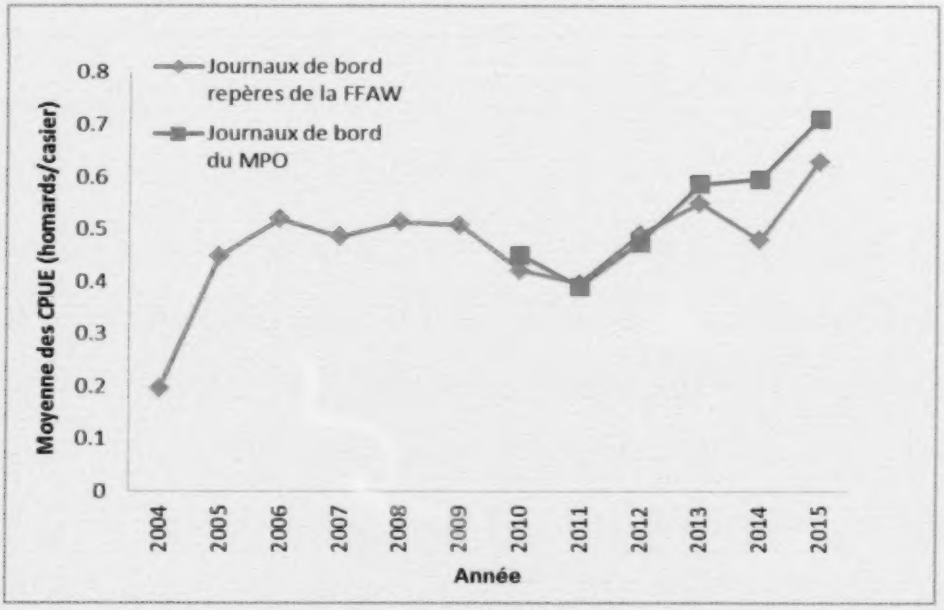

Figure 16. Moyenne des CPUE selon les journaux de bord repères et les journaux de bord du MPO dans la région de la côte Ouest.

Comparativement à celui des femelles protégées (œuvées), le taux de survie des homards mâles et des femelles non protégées (non œuvées) durant la saison de pêche varient autour de 5 % depuis 2004 (figure 17).

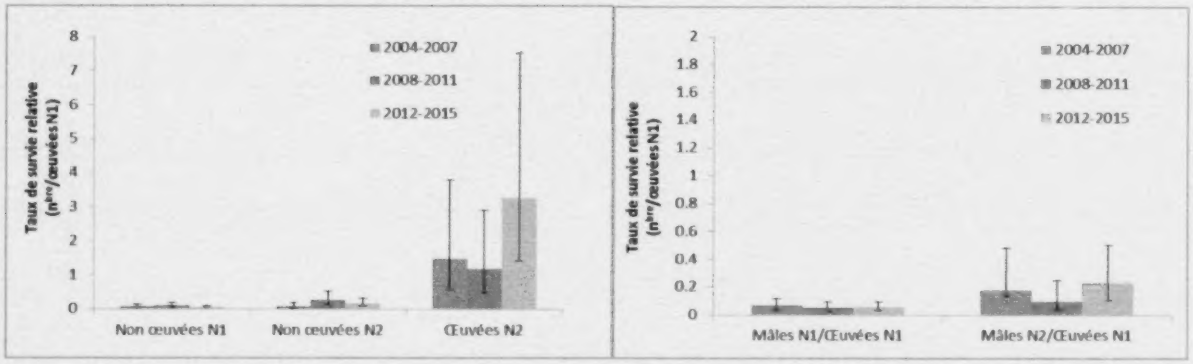

Figure 17. Taux de survie relative pour les homards mâles et femelles dans la région de la côte Ouest. « N1 » représente les petits homards de taille réglementaire (classe de première mue) et « N2 » représente les grands homards de taille réglementaire (classe de deuxième mue).

Sources d'incertitude

L'évaluation est fondée uniquement sur des données dépendantes de la pêche. Les débarquements déclarés ne tiennent pas compte des ventes locales, du braconnage et des mortalités dues à la manipulation pouvant survenir avant la vente des prises. L'ampleur des ventes locales, en particulier, peut être considérable et varie d'une année à l'autre et selon l'endroit.

En ce qui concerne les données tirées de l'échantillonnage en mer, les effets des différences annuelles de couverture spatiale et temporelle ne sont pas connus.

Les différences de capturabilité parmi les tailles et les catégories ainsi que les effets dépendants de la densité peuvent compliquer l'interprétation des données tirées de l'échantillonnage en mer. Les conditions environnementales, la durée d'immersion et les modifications apportées aux engins de pêche peuvent également avoir un effet sur la capturabilité. Il y a de grands changements dans les quantités relatives de catégories de taille durant la saison de pêche; par conséquent, les données sur les tailles regroupées durant la totalité de la saison de pêche sont difficiles à interpréter.

Les présentations des journaux de bord du MPO à partir desquels les CPUE sont calculés ont été très peu nombreuses. Cela limite l'utilisation des CPUE comme indice du rendement de la pêche. La diminution du nombre de pêcheurs actifs réduira la compétition entre les engins de pêche, ce qui entraînera une augmentation des CPUE.

Les méthodes de déduction du taux de survie relative des femelles marquées d'une encoche en V durant la saison de pêche doivent encore être précisées. Le marquage par encoche en V change les proportions entre les femelles marquées et celles qui ne le sont pas d'une façon qui n'a aucun rapport avec à la survie. Les calculs du taux de survie n'en tiennent actuellement pas compte.

Le marquage par encoche en V des femelles œuvées est utilisé chaque année depuis le milieu des années 1990. La mesure dans laquelle le marquage par encoche en V est pratiqué est incertaine. Il n'est pas encore clair que cette pratique a un effet positif sur le recrutement.

CONCLUSION

La plupart des répartitions des fréquences de tailles montrent clairement une forte chute à la taille réglementaire et peu de homards atteignant la deuxième classe de mue, ce qui indique que la majorité de la biomasse exploitable est capturée dans l'année de recrutement à la pêche. L'effort nominal a diminué de 45 % depuis 2006. Les CPUE ont augmenté graduellement durant la dernière décennie. En règle générale, le taux de survie des homards non protégés (mâles, femelles non œuvées sans encoche en V) est faible comparé à celui des homards protégés (femelles œuvées). En outre, parmi les homards de taille réglementaires, les gros ont un meilleur taux de survie que les petits.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

Crabe vert (*Carcinus mænas*)

Des inquiétudes se font jour à propos de la façon dont le crabe vert peut avoir des répercussions négatives sur la ressource en homards en raison de la prédation, de la compétition et de la modification de l'habitat, notamment depuis que cette espèce envahissante s'est répandue le long de la côte Sud (une aire dans laquelle la production de homards est importante).

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

Le présent avis scientifique découle de l'examen par les pairs régional sur l'Évaluation du homard d'Amérique à Terre-Neuve effectuée les 10, 11 et 16 mai 2016. Toute autre publication découlant de cette réunion sera publiée, lorsqu'elle sera disponible, sur le calendrier des avis scientifiques de Pêches et Océans Canada (MPO).

Attard, J., Hudon, C. 1987. Embryonic development and energetic investment in egg production in relation to size of female lobster (*Homarus americanus*). Can. J. Fish. Aquat. Sci: 44: 1157-1164.

Factor, J.R. 1995. The Biology of the American Lobster *Homarus americanus*. Academic Press Inc., San Diego, CA.

Lawton, P., Lavalli, K.L. 1995. Postlarval, Juvenile, Adolescent and Adult Ecology. *In* "Biology of the Lobster *Homarus Americanus*" (J.R. Factor, ed), Academic Press, New York pp. 47-88.

CE RAPPORT EST DISPONIBLE AUPRÈS DU :

Centre des avis scientifiques (CAS)
Région de Terre-Neuve-et-Labrador
Pêches et Océans Canada
C.P. 5667
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 5X1

Téléphone : 709-772-8892
Courriel : DFONLCentreforScienceAdvice@dfo-mpo.gc.ca
Adresse Internet : www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/

ISSN 1919-5117
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2016

La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2016. Évaluation du homard d'Amérique à Terre-Neuve. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2016/052.

Also available in English:

DFO. 2016. Assessment of American Lobster in Newfoundland. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Sci. Advis. Rep. 2016/052.